

2026 - 082 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	26

Séance du 29 avril 2026

Date de la convocation
22/04/2026L'an deux mille vingt-six, le **mercredi 29 avril à 19h**,
le Conseil Municipal de cette Commune
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la
loi au **Centre Yves Montand** de RIBECOURT sous
la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy**,
MaireDate d'affichage
22/04/2026

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. BELLOT Patrice, Mme PIENS Antonella, M. CARRASCO José, Mme HAINEZ Carole, M. COPPIN Franck, Mme CHARLET Valérie, M. CANTRAINÉ Hervé, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. CATRY Bruno, M. CARON Joël, Mme DOGIMONT Laurette, Mme NISOLE Sandra, M. DE ALMEIDA Pierre, Mme CAMARA Laura, Mme BOULNOIS Naguine, M. CHMIELEWSKI Thomas, Mme HALKO Laurence, M. LANCIEU Yves, Mme GUEMBE Florence, M. LÉGER Loïc, Mme MARCHI Charlène, M. LAMOUREUX Laurent.

Excusés : M. GILLOT Jean-Pierre, Mme TROUILLET Sarah

Pouvoirs : M. GILLOT Jean-Pierre à M. CANTRAINÉ Hervé, Mme TROUILLET Sarah à M. LÉGER Loïc

Absent : M. KLIBER Antoine

Secrétaire de séance : Madame CHARLET Valérie

FINANCES

Budget Primitif 2026 Commune - reprise définitive des résultats 2025

RAPPORTEUR : Mme Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5217-10-11, L5217-10-12 et D5217-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le résultat de clôture de 2025 ;

Considérant qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou en partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ;

Considérant que l'affectation en section d'investissement s'effectue au vu de la délibération de l'assemblée ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau Municipal en date du 16/04/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 de la Commune et son affectation de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	DE L'EXERCICE
AFFECTATION	1 653 694,41 €
- Affectation en réserve c/1068 (RI)	0 €
- Report en fonctionnement c/002 (RF)	1 653 694,41 €
- Excédent ou déficit d'investissement (RI ou DI)	1 168 301,35 €

CHARGE ET DELEGUE M. le Maire, le Directeur Général des Services et M. le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Valérie CHARLET



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ